

Bulletin d'adhésion 2023



Association Nationale
Maison Des Adolescents

À renvoyer à :

Association Nationale des Maisons des Adolescents – ANMDA
MDA 34
92 avenue Jean Constans - 34500 BEZIERS

Pourquoi adhérer à l'ANMDA ?

Le fondement d'une association, c'est l'ensemble de ses membres. **La représentativité ne se décrète pas, ce sont les adhérents qui donnent crédibilité et légitimité au mouvement, l'orientent et l'inspirent.**

Adhérer c'est faire entendre votre voix au sein de l'ANMDA, pour défendre l'intérêt des Maisons des Adolescents ; et plus largement pour faire entendre la voix de nos dispositifs concernant l'accompagnement des jeunes, des familles et des professionnels de l'adolescence.

Adhérer à l'ANMDA permet donc de :

- ▶ Jouer un rôle moteur au bénéfice des MDA et des publics qu'elles accueillent, en contribuant à sa représentativité dans les instances nationales (ministérielles, interministérielles et paraétatiques),
- ▶ Contribuer à l'élaboration de sa stratégie d'intérêt général, en interpellant la gouvernance sur des sujets qui préoccupent les MDA ;
- ▶ Elire les administrateurs et/ou intégrer les instances nationales de l'ANMDA : adhérer permet de se présenter comme candidat ou de voter pour les membres du Conseil d'Administration.
- ▶ Elire ses représentants en région, les Délégués Régionaux et Délégués Régionaux Adjointes : adhérer permet d'élire les représentants régionaux de l'ANMDA.
- ▶ Participer à la journée des adhérents : adhérer permet d'accéder à cet espace de réflexion et d'échanges de pratiques centrés sur une thématique, chaque année.
- ▶ Etre prioritaire dans les accompagnements / conseils proposés par l'ANMDA et prochainement, d'avoir accès à un ensemble de documents ressources.

Qui peut adhérer à l'ANMDA ?

Conformément à l'article 5 des statuts, *« Peuvent adhérer à l'association, des personnes physiques ou des personnes morales (représentant des dispositifs, établissements et services) dont tout ou partie de l'activité est consacré à intervenir dans une Maison des Adolescents ou dans sa gouvernance, et qui manifestent leur volonté d'adhérer à l'association, par une demande écrite auprès du conseil d'administration, qui statuera sur leur demande. Ces personnes devront obtenir l'accord de leur Maison des Adolescents pour la représenter dans toutes les instances de la vie associative.*

Tous les adhérents s'engagent à respecter les présents statuts, l'esprit de la charte des Maisons des Adolescents et à se conformer aux décisions de l'assemblée générale ainsi qu'au règlement intérieur ».

Les cotisations de l'ANMDA pour 2023 sont identiques à celles de 2022, elles sont indexées sur le budget annuel des MDA, comme suit :

- ◆ **Adhésion personne physique** : 10 euros
- ◆ **Adhésion personne morale** :
 - Pour les MDA avec moins de 500 000 euros de budget : 50 euros
 - Pour les MDA entre 500 000 et 1 000 000 d'euros de budget : 100 euros
 - Pour les MDA de plus de 1 000 000 d'euros de budget : 150 euros

Je souhaite adhérer à l'ANMDA

Je soussigné(e) :

NOM : Prénom :
Fonction : Établissement :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél. : Adresse mail :
Site Web :

Adhère à l'Association Nationale des Maisons des Adolescents (ANMDA) dont le siège social est situé à la Maison de l'Adolescent du Havre,

En tant que :

Personne morale :

Nom de votre structure : Ville et Dpt :

Budget annuel de votre structure :euros

- Cotisation annuelle de 50 euros** (MDA avec moins de 500 000 euros de budget)
- Cotisation annuelle de 100 euros** (MDA entre 500 000 et 1 million d'euros de budget)
- Cotisation annuelle de 150 euros** (MDA à plus d'1 million d'euros de budget)

Personne physique : cotisation annuelle de 10 euros

Pour le règlement (raier les mentions inutiles) :

- Je joins à cette demande d'adhésion le chèque correspondant à la cotisation annuelle de €
(à l'ordre de l'ANMDA et à envoyer à MDA34 - 92 av Jean Constans - 34500 Béziers)
- ou
- J'effectue un virement (RIB ci-dessous) correspondant à la cotisation annuelle de €
- ou
- Je m'engage à régler ma cotisation annuelle dès réception de ma facture à acquitter.
- ou
- Je souhaite régler via "Chorus Pro" j'indique notre Siret :
ainsi que le code service pour cette facture :

Une facture acquittée vous sera retournée dès réception du règlement.

À le

Signature

Ce relevé est destiné à être remis, sur leur demande, à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virement, paiement de quittance, etc). Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi les réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

42559	10000	08012196158	44	GROUPE CREDIT COOPERATIF
<i>code étab.</i>	<i>code guichet</i>	<i>numéro de compte</i>	<i>clé RIB</i>	<i>domiciliation</i>

IBAN

FR76	4255	9100	0008	0121	9615	844
------	------	------	------	------	------	-----

BIC

C	C	O	P	F	R	P	P	X	X	X
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

LE HAVRE
 IMMEUBLE LE COLBERT
 6 COURS DU CDT FRATACCI
 76600 LE HAVRE
 Tél.:

Intitulé du compte

ANMDA
 ASS NAT MAISONS DES
 ADOLESCENT
 MAISON DE L'ADOLESCENT
 69 RUE D INGOUVILLE
 76600 LE HAVRE